

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 juillet 2020 à 15 heures - Salle des fêtes - Le Bleymard

Sous la présidence de Monsieur Jean de LESCURE

Se sont réunis,

Se som reums,			Présents	Ahsents	Absents ayant donné pouvoir à
Communes (21)	nom	prénom	Tresents	Absents	Assents ayant donne pouvoir a
ALLENC	ANDRE	Jean-Bernard	Х		
ALLENC	RANC	Christophe	Х		
ALTIER	BALME	Jean-Louis	X		
ALTIER	COMMANDRE	Gilbert	Х		
LA BASTIDE PUYLAURENT	TEISSIER	Michel	Х		
BRENOUX	TAURISSON	Olivier		Х	BOULET Patrick
BRENOUX	BOULET	Patrick	X		
CHADENET	ARBOUSSET	Antonin	Х		
CUBIÈRES	MASSADOR	Stéphan		Х	LAURENT Christian (suppléant)
CUBIERETTES	BENOIT	Christian	Х		
LANUEJOLS	BRUGERON	Christian	Х		
LANUEJOLS	BRUEL	Gilbert	Х		
LAUBERT	DEBIEN	Gilbert		Х	PASCAL Marc (suppléant)
MALONS ET ELZE	OLIVA	Jean	Х	400000	
MONTBEL	MEYNIEL	Sylvain	Х		
MONT LOZERE ET GOULET	BEAURY	Pascal	X		
MONT LOZERE ET GOULET	CUBIZOLLE	Jeannine	X		
MONT LOZERE ET GOULET	BOISSET	Jean-Marie	X		
MONT LOZERE ET GOULET	BOULAT	Olivier	X		
MONT LOZERE ET GOULET	ROCHE	Didier	X		
MONT LOZERE ET GOULET	MOURET	Evelyne	Х		
PIED DE BORNE	MASMEJEAN	Christian	Х		
PIED DE BORNE	CASTRO	José	Х		
PONTEILS ET BRESIS	DE LA RUE DU CAN	Pierre	X		
PONTEILS ET BRESIS	BOUTONNET	Jean-Pierre	X		
POURCHARESSES	CAUSSE	René	Х		
PRÉVENCHÈRES	MAURIN	Olivier	X		
PRÉVENCHÈRES	BRUNEL	Didier	X		
SAINT ANDRÉ CAPCÈZE	DE LESCURE	Jean	X		
SAINT ANDRÉ CAPCÈZE	MICHEL	Claudie	X		
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ	MALAVAL	Benoit	Х		
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ	FERRIER	André	Х		
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ	DURAND	Emmanuel	Х		
SAINT FRÉZAL D'ALBUGES	ROCHE	Marie-Thérèse	Х		
SAINTE HÉLÈNE	BONICEL	Gérard	Х		
VILLEFORT	LAFONT	Alain	Х		
VILLEFORT	BAJAC LEYANTOU	Jean-Claude	X		1
VILLEFORT	BIÉ	Bruno		X	BAJAC LEYANTOU Jean-Claude

- Détermination de la composition du bureau et fixation du nombre de Vice-Présidents

Monsieur le Président rappelle :

Vu l'arrêté interpréfectoral n° PREF-BICCL-2019-283-0010 du 10 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau Communautaire est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Lors de la première séance du Conseil Communautaire qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de Vice-Présidents. Cependant, ce nombre ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total du conseil communautaire (arrondi à l'entier supérieur) ni excéder 15 Vice-Présidents.

En application de cette disposition, le nombre de Vice-Présidents ne pourrait être supérieur à 8.

La loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 permet cependant d'augmenter le nombre des Vice-Présidents jusqu'à 30% maximum de l'effectif total de l'organe délibérant, par un vote spécial du conseil communautaire à la majorité des 2/3 et sous réserve que le nombre de Vice-Présidents ne dépasse pas 15.

En application de cette disposition, le nombre de Vice-Présidents pourrait atteindre 12.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

FIXE le nombre de vice-président à 2 et à 8 les membres du bureau

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à ces demandes.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Fixation du montant des indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents

Vu:

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil communautaire pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique;
- le décret n° 2004-615 du 25 Juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonctions des présidents et viceprésidents des Etablissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 5721-8 du même Code ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R 5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum :

POPULATION	TAUX EN %		
POPULATION	Président	Vice-président	
Moins de 500	12,75	4,95	
De 500 à 999	23,25	6,19	
De 1 000 à 3 499	32,25	12,37	
De 3 500 à 9 999	<mark>41,25</mark>	<mark>16,50</mark>	
De 10 000 à 19 999	48,75	20,63	
De 20 000 à 49 999	67,50	24,73	
De 50 000 à 99 999	82,49	33,00	
De 100 000 à 199 999	108,75	49,50	
Plus de 200 000	108,75	54,37	

DECIDE:

1) A compter du 17 juillet 2020 les taux et montants des indemnités de fonction du président et des viceprésidents sont ainsi fixés :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

Président: 27.5. % de l'indice brut terminal de la fonction publique;

1^{er} Vice-président: 11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;

2^e Vice-président: 11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;

2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des membres devant siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Il rappelle que :

la CAO est composée :

Du président

5 membres titulaires et 5 membres suppléants

- Les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (D.1411-3);

Vu les candidats,

Le conseil communautaire procède à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux prescriptions précédemment énoncées.

Sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BRUGERON Christian	BRUEL Gilbert
MOURET Evelyne	OLIVA Jean
LAFONT Alain	MASMEJEAN Christian
MEYNIEL Sylvain	DE LA RUE DU CAN Pierre
ANDRE Jean-Bernard	BAJAC LEYANTOU Jean-Claude

- Désignation des délégués SMAML

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour représenter la communauté de communes au Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- **NOMME** les délégués suivants pour représenter la communauté de communes au Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CAUSSE René	BOISSET Jean-Marie
MOURET Evelyne	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués Syndicat Mixte Lozère Centre

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 3 délégués titulaires pour représenter la communauté de communes au Syndicat Mixte Lozère Centre.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- **NOMME** les délégués suivants pour représenter la communauté de communes au Syndicat Mixte Lozère Centre :

TITULAIRES
BOULET Patrick
DURAND Emmanuel
BRUEL Gilbert

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués SICTOM des Hauts Plateaux

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la communauté de communes au Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- **NOMME** les délégués suivants pour représenter la communauté de communes au SICTOM des Hauts Plateaux

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MEYNIEL Sylvain	ROCHE Marie-Thérèse
DEBIEN Gilbert	BOISSET Jean-Marie

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués CNAS

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer un élu et un agent pour représenter la communauté de communes au CNAS.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- NOMME les délégués suivants pour représenter la communauté de communes au CNAS :

1 Collège Élu : de LESCURE Jean

1 Collège Agent : BALME Bernadette

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter la communauté de communes auprès de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- **NOMME** les délégués suivants pour représenter la communauté de communes auprès de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CAUSSE René	ROCHE Marie-Thérèse
MAURIN Olivier	BALME Jean-Louis
DE LESCURE Jean	MASMEJEAN Christian

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la communauté de communes auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

NOMME les délégués suivants pour représenter la communauté de communes auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
de LA RUE DU CAN Pierre	de LESCURE Jean
OLIVA Jean	BOUTONNET Jean-Pierre

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués du Syndicat Mixte d'Aménagement Lot Dourdou

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la communauté de communes auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement Lot Dourdou.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- **NOMME** les délégués suivants pour représenter la communauté de communes auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement Lot Dourdou.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BRUGERON Christian	CUBIZOLLES Jeanine
MOURET Evelyne	RANC Christophe

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués du SAGE Lot Amont

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 1 délégué titulaire pour représenter la communauté de communes auprès du SAGE Lot Amont.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- NOMME le délégué suivant pour représenter la communauté de communes auprès du SAGE Lot Amont :

1 titulaire: DURAND Emmanuel

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués du SDEE

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 1 délégué titulaire pour représenter la communauté de communes auprès du SDEE.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- **NOMME** le délégué suivant pour représenter la communauté de communes auprès du SDEE :

1 titulaire : de LESCURE Jean

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués Lozère Ingénierie

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 1 délégué titulaire pour représenter la communauté de communes auprès de Lozère Ingénierie.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- NOMME le délégué suivant pour représenter la communauté de communes auprès de Lozère Ingénierie :
 - M. BOISSET Jean-Marie
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme

Conformément aux statuts de ce service géré sous forme de régie, il conviendra de désigner 12 membres du conseil communautaire ; ensuite les socio professionnels désigneront à leur tour leurs représentants pour former le conseil d'exploitation.

Ce Conseil d'exploitation a pour mission de proposer les grands axes en matière touristique sur le territoire et les actions à mener par les bureaux d'information (Bagnols les Bains, Le Bleymard, Lanuéjols, La Bastide, Villefort)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **DESIGNE** les 12 membres du Conseil Communautaire suivants :

TITULAIRES
TAURISSON Olivier
BRUGERON Christian
MICHEL Claudie
BEAURY Pascal
FERRIER André
ANDRE Jean-Bernard
CUBIZOLLES Jeanine
DE LA RUE DU CAN Pierre
CAUSSE René
BOUTONNET Jean-Pierre
MALAVAL Benoit
BIÉ Bruno

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

- Désignation des délégués de l'Association Terres de Vie en Lozère

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter la communauté de communes auprès de l'Association Terres de Vie en Lozère.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- **NOMME** les délégués suivants pour représenter la communauté de communes auprès de l'Association Terres de Vie en Lozère :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BEAURY Pascal	MEYNIEL Sylvain
MAURIN Olivier	BOULAT Olivier
DE LESCURE Jean	TEISSIER Michel

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués au Comité de programmation du LEADER

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter la communauté de communes au Comité de programmation du LEADER.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- **NOMME** les délégués suivants pour représenter la communauté de communes au Comité de programmation du LEADER :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BEAURY Pascal	MEYNIEL Sylvain
MAURIN Olivier	BOULAT Olivier
DE LESCURE Jean	TEISSIER Michel

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués Accueil et maintien de la population

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la communauté de communes auprès de l'Accueil et maintien de la population.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- **NOMME** les délégués suivants pour représenter la communauté de communes auprès de l'Accueil et maintien de la population.

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
BEAURY Pascal	BOISSET Jean-Marie	
CAUSSE René	ROCHE Marie-Thérèse	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique de Lozère

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter la communauté de communes au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique de Lozère.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

NOMME les délégués suivants pour représenter la communauté de communes au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique de Lozère :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
FOLCHER Béatrice	BOUCHET Jérôme	
DEBIEN Gilbert	PASCAL Marc	
POLGE Christiane	MICHEL Claudie	

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Désignation des délégués au Conseil de surveillance du centre Hospitalier de Ponteils

Suite aux élections municipales, le Président informe le Conseil communautaire qu'il a lieu de nommer 2 délégués titulaires pour représenter la communauté de communes au Conseil de surveillance du centre Hospitalier de Ponteils.

Le Conseil Communautaire du Mont Lozère, après avoir délibéré,

- **NOMME** les délégués suivants pour représenter la communauté de communes au Conseil de surveillance du centre Hospitalier de Ponteils :

TITULAIRES	
de LA RUE DU CAN Pierre	
MICHEL Claudie	

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Création emploi adjoint technique halle des sports

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 20190614-088 du 14 juin 2019 un emploi d'adjoint technique a été créé pour l'entretien de la gestion et l'entretien de la halle des sports.

Considérant que ce poste prend fin le 31 août 2019

Vu la nécessité de renouveler ce poste pour le bon fonctionnement du service,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 3-3-4°

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Président indique qu'il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial du 1 er septembre 2020 au 31 août 2021 pour la gestion de la Halle des Sports

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- De créer le poste mentionné précédemment
- De fixer la durée de travail de ce poste à 17 heures hebdomadaires
- Que la rémunération de l'agent ainsi recruté sera basée sur le 1^{er} indice de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de travail et tout document nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Demande de subvention pour la valorisation des béals à travers l'installation de panneaux d'interprétation

L'association COPAGE a réalisé un film intitulé « Des béals et des hommes ». Dans le prolongement de cette action, des panneaux d'interprétation qui consisteront à faire connaître les infrastructures traditionnelles (béals, moulins, terrasses), et les savoir-faire liés à la pratique de l'irrigation gravitaire par béals pourraient être réalisés en partenariat avec cette association. L'objectif des panneaux est de promouvoir ce savoir-faire et valoriser l'agrotourisme et le patrimoine.

Montant estimatif du projet : 12 410 € HT

Plan de financement :

	Montant HT	%
FEADER	7 942.40 €	64 %
Parc National des Cévennes	1 985.60 €	16 %
Autofinancement	2 482.00 €	20 %
Total	12 140.00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- **DECIDE** de porter ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès du GAL Terres de Vie et du Parc National des Cévennes
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Le Président, Jean de LESCURE